



**Le Domaine national de Chambord s'engage, aux côtés du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pour les insectes pollinisateurs sauvages, dans le cadre du Plan national d'actions mis en œuvre en faveur de ces espèces.**

**Le Domaine national de Chambord deviendra ainsi la première forêt « Terre de pollinisateurs »**

#### LA POLLINISATION ET LES ENJEUX DE SA PROTECTION ET DE SA VALORISATION

On constate un déclin des insectes pollinisateurs sauvages avec une chute des effectifs plus ou moins marquée selon les espèces. Les causes du dépérissement de ces insectes désignent une forte responsabilité humaine du fait de la dégradation de leurs habitats et des espèces de plantes à fleurs qui sont leurs ressources alimentaires.

Sauvegarder ces espèces et le service de pollinisation qu'elles rendent concourt au bien de tous et au respect des générations futures.

Les enjeux sont en effet majeurs. Car si ce déclin témoigne d'une perte regrettable de la biodiversité (les pollinisateurs sont reconnus comme indicateurs précoces de la santé de la vie animale et végétale), il compromet également une partie non négligeable de la ressource alimentaire des populations humaines : ces insectes rendent un service écologique inestimable à la reproduction d'une grande partie des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées. Environ 70% des plantes à fleurs sauvages et cultivées en France métropolitaine et 80% des cultures dans le monde (soit 35% du tonnage que nous mangeons) dépendent fortement de la pollinisation par les insectes.

#### LES ENJEUX DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS

Compte tenu de l'importance de la pollinisation, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a présenté au conseil des ministres du 20 mai 2015 un Plan national d'actions « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages.

Le Plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages n'est pas un plan d'actions ordinaire. Le nombre et la variété des espèces considérées, la fonction écologique, les enjeux économiques et de conservation de la biodiversité qui concernent la quasi-totalité

du territoire français, ainsi que le nombre d'acteurs ou de gestionnaires d'espaces impliqués font de ce plan un véritable challenge. La modification des comportements en est un autre.

L'objectif du plan vise dans un premier temps à une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs en faveur des insectes pollinisateurs sauvages.

Le plan constitue donc une première étape en direction de l'objectif global à atteindre, en termes de reconquête de la biodiversité, mais aussi de productivité agricole. Il faut à terme au minimum stopper le déclin des pollinisateurs, sauvegarder ces communautés d'insectes et sauvegarder leur service de pollinisation :

- ❖ en préservant et en restaurant leur habitat et leurs conditions de développement (nidification, vie larvaire) ;
- ❖ en préservant et en améliorant les ressources florales, bases de leur alimentation, en quantité, diversité et qualité (pollen et nectar).

Il s'agit bien d'intégrer l'enjeu de « pollinisation » au sein des politiques liées en particulier à l'agriculture, à la forêt, à l'urbanisation, à la gestion des paysages, et à l'utilisation de produits phytosanitaires en protection des cultures.

S'agissant particulièrement de la gestion forestière, objet de l'action n°15 du plan d'actions, les bonnes pratiques favorables aux pollinisateurs doivent privilégier des lisières bien graduées, préserver les milieux intra forestiers (bermes de chemins, fossés, prairies, zones humides, etc.), garantir la présence de bois mort sur pied et d'arbres à cavités et maintenir ou créer des zones de vieux bois (îlots de sénescence, réserves biologiques intégrales).

#### **L'ENGAGEMENT DU DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD AUX COTES DU MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE**

Dans le cadre de la mobilisation d'un large panel d'acteurs, le domaine national de Chambord s'engage à soutenir les actions du plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en particulier son action n°15 qui vise à perfectionner la gestion forestière pour la rendre plus favorable à ces espèces, mais aussi l'action n°3 (qui porte sur l'occurrence des insectes sur les territoires), l'action n°14 (augmentation de la ressource florale) et les actions n°8 et 9 (formation et sensibilisation).

Le domaine national de Chambord mettra plus particulièrement en œuvre sur son territoire les mesures suivantes :

##### **Action n°3 du Plan national d'actions**

- ❖ Un inventaire complet des espèces de pollinisateurs sauvages ;
- ❖ La mise en place d'un rucher de fécondation d'abeilles noires de Sologne au cœur du domaine avec l'association "conservatoire de l'abeille noire Loire-Sologne"<sup>1</sup>, espèce sauvage autochtone, pour lutter contre l'hybridation des abeilles sauvages et "renaturaliser" les populations locales ;

##### **Action n°8 du Plan national d'actions**

- ❖ Le développement des actions de communication auprès du public sur les sentiers de la future grande promenade, projet soutenu par le ministère de l'écologie, du

---

<sup>1</sup> <http://www.abeillenoire45.org/>

développement durable et de l'énergie, et auprès d'un jeune public lors d'ateliers pédagogiques (un hôtel à insectes a été fabriqué dans les ateliers du domaine) ;

Action n°9 du Plan national d'actions

- ❖ La formation et la sensibilisation du personnel forestier de Chambord ;

Action n°13 du Plan national d'actions

- ❖ La poursuite de la non-utilisation de produits phytosanitaires en forêt (le domaine national de Chambord n'en utilise plus depuis 3 ans) ;

Action n°14 du Plan national d'actions

- ❖ La mise en place d'une vigne biologique ;

Action n°15 du Plan national d'actions

- ❖ La conservation d'essences mellifères, dans le plan d'aménagement élaboré avec l'Office national des forêts ;
- ❖ La conservation d'arbres morts et sénescents en gestion forestière, dans le plan d'aménagement élaboré avec l'Office national des forêts ;
- ❖ La poursuite du semis de jachères mellifères dans les 140 hectares de prairies du domaine ; une écocertification de ces prairies est également envisagée.

Le domaine national de Chambord intégrera le comité de pilotage du plan national d'actions.


Son implication résolue en faveur des insectes pollinisateurs sauvages permet de qualifier le domaine national de Chambord, de première forêt « Terre de pollinisateurs ».

Fait à Paris, le 9 Février 2016

**La ministre de l'écologie, du  
développement durable et de l'énergie**

  
Ségolène ROYAL

**Le directeur général  
du domaine national de Chambord**

  
Jean D'HAUSSONVILLE